EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 mai 2020
N°32 - 2020

L'an deux mille vingt et le lundi **vingt et cinq mai à** vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Date de la convocation : 14 mai 2020

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, Max RICHARD, SILVY Lucien, GERVAIS Fabien, ROUX MORATILLE Lucie, CASSINI Jean, GONNET ASOU Patricia, DOMALAIN Jean-Yves, CHEVALIER Jérôme, KHOLER ABBAS Cécile, BAPTISTE Christine, TERRANOVA Sébastien, LABESSOULHE Fanny, ANDLAUER Marion.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
de FORCALQUIER
29 MAI 2020
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame Marion ANDLAUER a été désignée secrétaire de séance

OBJET : délégation de fonctions aux adjoints

L'article L.2122-18 permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints. La délégation de fonction emporte délégation de signature.

Le champ de la délégation doit être précisé et limité par l'arrêté du maire

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.2122-32, les adjoints sont officiers d'état civil ; ils peuvent donc exercer les fonctions correspondantes sans que cela nécessite une délégation expresse du maire à ce titre.

Il est proposé pour les adjoints nouvellement élus les fonctions suivantes :

1er adjoint : Francis MARGUERITE : finances, marché, économie/vie économique
2eme adjoint : Muriel LAVAULT : CCAS/social - environnement
3eme adjoint : Bernard GIORGI : technique - eau et assainissement -voirie
4eme adjoint : Isabelle GRENUT : Patrimoine -culture - vie associative - communication
5eme adjoint : Jean CASSINI : Enfance/jeunesse- sport

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 26 mai 2020

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne

Mairie de REILLANNE
Alpes de Haute Provence